

LES ACTIVITÉS BANCAIRES  
DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE 1870-1914.  
Facteurs de développement d'une grande  
banque mixte belge<sup>1</sup>

PAR

J.-F. CROMBOIS

*Université Libre de Bruxelles*

INTRODUCTION

La Société Générale de Belgique (S.G.B. pour la suite)<sup>2</sup> est depuis sa création en 1822 jusque 1934/35, considérée comme une banque mixte. C'est à dire qu'elle pratique comme une banque de dépôts, les opérations à court terme facilement mobilisables (avances, escompte, reports et de crédits documentaires) ainsi que les opérations à moyen et à long terme. Celles-ci concernant avant tout l'activité industrielle.<sup>3</sup>

Le rôle industriel de la S.G.B. a souvent été privilégié au détriment de ses activités bancaires stricto sensu. Même si celles-ci apparaissent difficilement dissociables de ces dernières, la spécificité de leur nature permet d'en effectuer l'étude dans une perspective historique.

---

1. Cet article constitue un résumé du chapitre premier d'un mémoire de licence en Histoire inédit: J.-F. CROMBOIS, *Les activités bancaires de la Société Générale de Belgique 1870-1935*, Université Libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres, (1991).

2. Pour précisions, la S.G.B. fut créée en 1822 sous l'appellation de "Société Générale des Pays-bas pour favoriser l'Industrie nationale." Elle devint en 1871, "Société Générale pour favoriser l'Industrie Nationale" pour adopter sa dénomination sociale de "Société Générale de Belgique" en 1903. Pour des raisons de clarté, nous adopterons tout au long de cet article sa dénomination de "Société Générale de Belgique".

3. R. DURVIAUX, *La Banque mixte, origine et soutien de l'économie belge*, Bruxelles, 1947, p. 20.

Toutefois, il convient d'abord de les définir clairement. Pour cela la typologie effectuée par A. Van Schoubrouck paraît la plus appropriée.<sup>4</sup> Celle-ci, retenait comme activités bancaires proprement dites, les opérations de prêts (prêts sur titres ou sur marchandises) les opérations d'avances (avances en comptes courants), les opérations d'escompte et les opérations sur fonds publics.

Ces opérations bancaires, vont prendre dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle un essor considérable. Il doit bien sûr être replacé dans le contexte économique global de cette époque.

Mais cet essor est avant tout le résultat d'un processus de mutation interne des activités de la S.G.B. De quelle manière celui-ci est-il dû au rôle de ses dirigeants? Voilà l'objet de cet article qui tentera de dissocier facteurs externes (c'est à dire les conditions économiques) et facteurs internes (action des dirigeants, définition d'une stratégie) dans le développement des activités bancaires de la S.G.B.

D'un point de vue synthétique, le développement des activités bancaires de la S.G.B. se fait dans trois directions différentes mais complémentaires. Premièrement, la S.G.B. inaugure, vers 1870, une politique jusqu'alors inconnue de création de banques filiale ou patronnées. Deuxièmement, elle va s'affirmer sur le marché belge comme pilier essentiel de la solidarité bancaire au moment des grandes crises qui ébranlent notre marché financier. Enfin, elle prend un rôle non moins important dans les grandes affaires de l'époque qui sont celles des emprunts publics tant belges qu'étrangers.

Avant d'analyser ces différents points, il convient de rappeler de manière succincte les grandes caractéristiques du contexte économique qui prévaut en Belgique et en Europe de 1870 à 1914 et la structure générale de notre système financier.

## APERÇU DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE 1870-1914

Du point de vue de la conjoncture économique, la période qui s'étend de 1870 à 1914 est divisée en deux grandes sous-périodes. Au début des années 1870 l'économie des pays industrialisés est plongée dans une période de dépression qui se prolonge jusqu'en 1895. A partir de cette

---

4. A. VAN SCHOUBROUCK, *L'évolution des banques mixtes en fonction de la conjoncture de 1850-1872*, Gembloux, 1951, pp 102-106.

date commence une nouvelle période de prospérité qui, même entrecoupée de "krach" divers, se prolonge jusqu'à la guerre.<sup>5</sup>

Durant ce dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie mondiale connaît une internationalisation croissante. Même si la crise de 1873 provoque l'adoption de mesures protectionnistes, le commerce mondial continue à croître en volume.<sup>6</sup> Les mouvements de capitaux prennent une ampleur nouvelle par leur introduction dans de nouveaux marchés tant coloniaux que dans les pays européens moins avancés. Enfin, le système monétaire international du "Gold Standard" basé sur l'Étalon or, garanti de par sa stabilité interne, le développement des transactions internationales.<sup>7</sup>

### *Régime économique de la Belgique 1870-1914*

En 1870, la Belgique, première nation continentale à entrer dans la révolution industrielle occupe jusqu'à la première guerre mondiale une place de choix parmi les nations industrialisées.<sup>8</sup> Au début des années 1870, la croissance industrielle se ralentit sous l'effet de la mauvaise conjoncture. Pour faire face, notre industrie entreprend un vaste processus de rationalisation et de concentration tant horizontale que verticale. Ce processus accompagné d'une modernisation importante permet d'assurer la croissance de la production industrielle notamment dans l'industrie sidérurgique, véritable pilier de l'activité industrielle en Belgique.<sup>9</sup> L'économie belge participe également à la croissante internationalisation de l'économie mondiale. Les entreprises belges commencent alors à

---

5. K. VERAGHTERT, *Conjunctuurbewegingen 1830-1914*, in: *Algemene Geschiedenis der Nederlanden (A.G.N.)*, t. 12, Haarlem, 1977, pp. 12-19. Voir également: A.J. SCHWARTZ, *Real and Pseudo Crisis*, in: *Financial Crises and the World Banking System* edited by F. CAPIE and G.E. WOOD, London, 1986, pp. 13-14; R. CAMERON, *A Concise Economic History of the World. From Paleolithic Times to the Present*, New-York/Oxford, 1989, pp. 279-281.

6. R. CAMERON, *A Concise Economic History ... op. cit.*, p. 281.

7. J.-L. LUYKX, *Les systèmes monétaires internationaux de 1870 à nos jours*. in: *Revue de la Banque*, 1971/8, pp. 680-682; A.G. FORD, *International financial policy and the Gold Standard 1870-1914*, in: *The Cambridge Economic History of Europe* edited by S. POLLARD and P. MATTHIAS, vol. 8, Cambridge, 1989, pp. 51-93.

8. P. BAIROCH, *International Industrialisation Levels from 1750 to 1980*. in: *Journal of Economic History*, Fall 1982, pp. 269-333.

9. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Industriële Ontwikkeling*, in: *A.G.N.*, t. 13, Haarlem, 1978, p. 18.

développer leurs activités à l'étranger et peuvent ainsi se distinguer dans de nombreuses régions du globe.<sup>10</sup>

### *Situation du marché financier belge*

Un tel développement économique fut également accompagné d'une rapide extension de notre marché financier en général et de notre système bancaire en particulier.<sup>11</sup>

L'essor de notre marché financier est d'abord favorisée par l'adoption de mesures libérales concernant la réglementation du marché de change et le régime de constitution des sociétés commerciales.<sup>12</sup>

Mais c'est surtout après la guerre franco-prussienne qu'il connaît un développement significatif. Sa position géographique lui assure une véritable fonction de "plaque tournante" des capitaux, servant d'intermédiaire entre capitalistes allemands et français. Les banques françaises et allemandes commencent alors à implanter des succursales à Bruxelles et à Anvers.<sup>13</sup>

En Belgique, le système bancaire est dominé par deux grandes banques mixtes: la S.G.B. et la Banque de Belgique (fondée en 1835). Ce caractère essentiellement "bipolaire" de notre système bancaire (la Banque Nationale de Belgique occupant, comme nous allons le voir, un rôle marginal) s'estompera suites aux difficultés que connaît la Banque de Belgique dès 1876 (voir plus loin). A partir de cette date, la position de "leadership" qu'occupe S.G.B. dans notre système bancaire jusqu'à la guerre ne sera que renforcée. D'un point de vue interne, les banques belges, à l'instar de la S.G.B., voient leurs activités à court terme se développer considérablement, affirmant ainsi de plus en plus leur caractère de banques mixtes.

---

10. *ibidem*.

11. Pour ces questions, l'on se référera aux ouvrages et contributions suivantes: W. MEYNEN, *Das Belgische Bankwesen*, Berlin, 1910; B.-S. CHLEPNER, *Le marché financier belge depuis 100 ans*, Bruxelles, 1930; G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Geld-en Bankwezen*, in: *A.G.N.*, t. 13, Haarlem, 1978, pp. 25-28; G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *De Europese Banken in de 19de en 20ste eeuw*, in *De Bank in Europa. 25 eeuwen bankgeschiedenis*. Red.: H. VAN DER WEE, Antwerpen, 1991, pp. 306-309.

12. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Le statut juridique des banques et des agents de change en Belgique avant les réformes de 1934-1935*, s.d., s.l., (tiré à part de la Revue de la Banque).

13. R. POIDEVIN, *Les relations financières entre la France et l'Allemagne*, Paris, 1970, pp. 711-713.

Sous l'internationalisation de l'économie, la S.G.B. développe également ses réseaux à l'étranger.<sup>14</sup> Enfin, notre système bancaire traverse de 1870 à 1914 quatre grandes crises (en 1872/73, en 1876, 1885 et 1913/14). Il les traverse sans être profondément ébranlé, même si elles provoquent la chute de l'une ou l'autre banque importante.

## LA S.G.B. ET LA CREATION D'UN RESEAU DE BANQUES PATRONNEES

La politique inaugurée par la S.G.B. de création d'un réseau de banques filiales constituées en sociétés anonymes fait figure d'innovation en Europe. Certes, sur le continent, d'autres banques avaient déjà procédé à ce genre d'initiatives à la différence que les réseaux qu'elles créent alors n'étaient constitués que d'agences dépendantes des sièges bancaires centraux.<sup>15</sup>

En Belgique également, la Banque Nationale de Belgique est représentée sur le territoire par un certain nombre d'agences, de comptoirs d'escompte et par une succursale à Anvers.<sup>16</sup>

La S.G.B. procédait, elle, par un système d'agences dont la création remontait à l'époque où elle remplissait encore les fonctions de Caissier de l'Etat. Une fois ces fonctions reprises par la Banque Nationale de Belgique, ce réseau resta en place. Si bien qu'en 1870, la S.G.B. possède encore un grand nombre d'agents en Belgique.

A la veille de 1870, ce système ne paraît plus aussi efficace au point que la S.G.B. va le modifier complètement en créant par vagues successives, un réseau de banques filiales ou patronnées, constituées en sociétés anonymes.<sup>17</sup>

La question de savoir si cette nouvelle politique correspondait à une stratégie d'entreprise clairement définie par des dirigeants identifiables

---

14. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Les activités bancaires de la Société Générale de Belgique à l'étranger de 1900 à 1935*, in: *Histoire économique de la Belgique. Traitement des sources et état des questions. Actes du colloque de Bruxelles 17-19 novembre 1971, I°-IV sections*, pp. 58-65.

15. Voir par exemple, J. BOUVIER, *Le Crédit Lyonnais. Les années de formation d'une banque de dépôts*, dans: *Affaires et Gens d'Affaires*, vol. XXIII, t. 1, Paris, 1961, pp. 320-324.

16. P. KAUCH, *La banque Nationale de Belgique 1850-1918*, BXL, 1950, pp. 40-56.

17. *Le Centenaire de la Société Générale de Belgique 1822-1922*, s.l., s.d., pp. 72-73.

mérite bien sûr d'être posée. Malheureusement la réponse qu'on peut y apporter au travers de la recherche historique ne peut être que partielle.

Deux éléments peuvent cependant jeter une lumière nouvelle sur ce problème. D'une part, si stratégie il y a, celle-ci doit correspondre également au contexte général dans lequel elle se dessine. Pour cela, il faut souligner un fait majeur dans l'histoire des banques qui est l'apparition à cette époque de grosses affaires nécessitant la mobilisation de couches toujours nouvelles de l'épargne. En d'autres mots, l'épargne des grandes villes ne suffisant plus, il faut maintenant la drainer dans des villes de moindre importance. Pour la banque mixte, la collecte des dépôts n'étant qu'un aspect de ses activités, il convient de noter qu'elle doit également s'attacher à écouler un nombre sans cesse croissant de titres dans le public et donc développer ses réseaux.

D'autre part, la conception de stratégie d'entreprise si elle apparaît dans ce cas ne peut être que le résultat d'action de ses dirigeants. La littérature a souvent mis en évidence le rôle clé joué par Ferdinand Baeyens.<sup>18</sup> Sans vouloir minimiser son importance, une focalisation sur la personne de F. Baeyens jette dans l'ombre l'action d'autres directeurs comme celles de J.L. Vander Straeten dont le rôle fut important dans la réorganisation de la Banque d'Anvers. Bien que demeurant un fait distinct des autres créations de banques patronnées, la transformation du statut de la Banque d'Anvers en crée pas moins un précédent intéressant.

### *La Banque d'Anvers, un cas à part?*

La S.G.B. possède depuis 1823 cinq agences dont l'une se trouvait à Anvers. Celle-ci est vite transformée en succursale en 1827 pour être ensuite complètement réorganisée à la suite de la crise de 1849.<sup>19</sup>

En 1868, la S.G.B. décide de transformer sa succursale d'Anvers en société anonyme avec le souci d'y développer ses opérations de prêts sur warrants. Au mois de novembre 1868, J.-L. Vander Straeten rend compte des résultats d'une entrevue qu'il eût avec "(...) plusieurs notabilités

---

18. Ferdinand Baeyens (Ixelles 19/04/1837-Mouffrin 17/07/1914) Entré à la S.G.B. comme commis en 1851, il gravit tous les échelons pour devenir Secrétaire (1872) puis Directeur (1875-1892) puis Gouverneur de la S.G.B. de 1893 jusqu'en 1913. M.L. COMELIAU, *Baeyens F.*, in: *Biographie coloniale belge*, t. IV, BXL, 1955, p. 11 et *Archives S.G.B.*

19. *ARCHIVES G.B. (Générale de banque), Note sur le Centenaire de la banque d'Anvers*, pp. 1-2.

locales (...)»<sup>20</sup> dont Otto Gunther.<sup>21</sup> Mais le faible taux rémunérateur de l'escompte et surtout les problèmes que connaît alors une banque de la place, la Banque Commerciale d'Anvers, contribue au report du projet. Celui-ci réapparut un an plus tard, en novembre 1869. Ses principaux instigateurs sont maintenant, toujours J.L. Vander Straeten mais accompagné de Claude Gréban de St Germain, de Jacob Fuchs et Charles Verhoustraeten. Le nouveau projet prend alors vite sa forme définitive de transformation de la succursale de la Banque d'Anvers en société anonyme dotée d'un capital de 10 millions dont un peu plus de 50% sont souscrits par la S.G.B. et par une autre société de son "groupe," la "Société des capitalistes réunis dans le but de mutualité industrielle."<sup>22</sup>

Les activités de la banque d'Anvers "nouvelle mouture" étaient principalement réservées exclusivement aux opérations à court terme c'est à dire à l'échéance d'un an au plus.<sup>23</sup>

Cependant, la banque d'Anvers, de par ses activités et l'importance de ses ressources se distinguent vite des autres banques patronnées. Néanmoins les méthodes qui président à sa création, notamment par la prise de contact avec des notabilités locales et la prise de participation prépondérante dans le capital sont des éléments que l'on retrouvera dans la création des autres banques patronnées. Ces dernières peuvent être traitées en trois grandes phases (phase 1: 1872-1875; phase 2: 1881-1882; phase 3: 1903-1914).

#### *Phase 1: 1872-1875*

Entre 1872 et 1875, la S.G.B. procède à la création de 7 établissements de banques patronnées (voir tableau ci dessous).

Parmi ces 7 banques patronnées, 4 banques patronnées sont constituées avec le concours de maisons de banque existantes dont la S.G.B. reprend les affaires après les avoir transformées en société anonyme dans lesquelles elle s'assure la part prépondérante du capital. Il est à noter que, en ce qui concerne la Banque Centrale de la Sambre, la S.G.B. avait

---

20. ARCHIVES S.G.B., *Procès Verbaux du Conseil de la Direction (P.V.C.D. pour la suite) du 04/04/1868-18/07/1873, séance du vendredi 27 novembre 1868*, p. 70.

21. Otto Gunther, d'origine allemande, il était un négociant bien connu de la place d'Anvers. Plus tard on le retrouvera comme administrateur de la banque Centrale Anversoise, G. BEETEME, *Anvers, métropole du Commerce et des Arts*, t. 2, Louvain, 1888, p. 62.

22. ARCHIVES G.B., *Note sur le Centenaire*, p. 2.

23. *Moniteur Belge*, 08 mars 1870, n° 67, pp. 889-892.

commencé par prendre contact avec deux administrateurs de la Banque de Charleroi (MM. Balisaux et Van Camp) qui furent rapidement interrompus.

*Tab. 1. Création de banques patronnées 1872-1875*

Banques patronnées	Siège	Création	Reprises affaires existantes
Banque du Hainaut	Mons	25/03/1872	Paternostre-Guillochin, Siraut et Cie
Banque Centrale de la Sambre	Charleroi	13/06/1872	-
Banque de Verviers	Verviers	18/03/1873	Muller et Cie
Banque Centrale du Limbourg	Hasselt	21/03/1873	-
Banque de Courtrai	Courtrai	05/05/1873	-
Banque Centrale de Namur	Namur	27/06/1874	Banque Wasseige (commandite)
Banque Centrale de la Dyle	Louvain	19/05/1874	Maison Terwagne Deswert

Le choix des implantations, s'il peut s'expliquer dans certains cas, demeure moins évident dans d'autres cas. Par exemple le choix d'établir des banques patronnées à Charleroi et à Mons peut s'expliquer par l'importance de la province de Hainaut dans laquelle la S.G.B. détenait de nombreux charbonnages et entreprises métallurgiques. Les autres implantations s'effectuent également dans des centres urbains (Namur, Verviers, Hasselt, Louvain ou Courtrai) qui regorgent aussi d'une vie industrielle et entrepreneuriale.

Lorsqu'il s'agit de la reprise d'affaires de banques existantes, on retrouve leurs ancien personnel dirigeant parmi les actionnaires. Les fonctions de directeur étant souvent attribués aux anciens représentants des maisons de banques locales. Dans les autres cas, le poste de directeur est confié à un employé de la S.G.B. ou à son agent dans la ville où la banque patronnée est constituée.

## Phase 2: 1881-1882

Pendant ces deux années, la S.G.B. procède à la création de 4 banques patronnées (voir tableau ci-dessous). Les trois premières sont des créations propres tandis que la dernière prend la suite des affaires d'une ancienne maison de banque.

### *Création de banques patronnées 1881-1882*

Banques patronnées (siège)	Création	Reprise affaires existantes
Banque de Flandre Occidentale	07/06/1881	-
Banque Centrale Tournaisienne	17/06/1881	-
Banque de Gand	07/07/1881	-
Banque Générale de Liège	07/08/1882	Maison Terwangne & Cie

Les renseignements relatifs à la création de ces établissements de banque sont rares. La personnalité clé dans ces processus demeure Ferdinand Baeyens.

En ce qui concerne l'établissement d'une banque patronnée à Bruges, il s'agissait là d'un vieux projet de la S.G.B. qui remontait à 1875. Mais le privilège d'escompte dont jouissait alors la banque de Flandre à Bruges dans les deux provinces flamandaises et la mauvaise conjoncture économique furent autant de raisons qui conduisirent la S.G.B. à abandonner ce projet.<sup>24</sup>

En 1881, Ferdinand Baeyens décide de "ressortir ce projet des cartons" et propose un nouveau à ses collègues de créer une banque patronnée à Bruges.<sup>25</sup> Elle sera constituée en juin 1881. Son premier conseil d'administration était constitué de Ferdinand Baeyens pour la S.G.B. au

---

24. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 19/07/1872-26/05/1876, séance du 15 décembre 1875, p. 397.

25. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 25/11/1880-12/01/1885, séance du 7 juin 1881, p. 63. Il est intéressant de noter que l'année suivante, en 1882, le privilège dont jouissait la Banque de Flandre fut supprimé. Ce qui favorisera sans doute l'établissement de banques patronnées à Bruges et à Gand, P. KAUCH, *La Banque Nationale ... op. cit.*, p. 98.

poste de président, F. Ganshof, J. Matthieu, J. Van den Branden et A. Van de Walle comme administrateurs.<sup>26</sup>

Les deux banques patronnées suivantes sont également créées avec le concours d'éléments locaux. Les représentants de la S.G.B. dans les conseils d'administration sont: Victor Tesch (Banque Centrale tournaissienne), Ferdinand Baeyens et Charles Simonis (Banque de Flandre, Banque Centrale Tournaisienne) et J.-L. Vander Staeten et Chartes Simonis (Banque de Gand).

En 1882, la Banque Générale de Liège est créée. Elle fait suite à Liège aux affaires de la Maison V. Terwangne & Cie

Les négociations ont été menées, dans ce cas-ci, par les directeurs de la S.G.B., Jean Quairier et Ferdinand Baeyens qui se retrouveront dans le CA de la Banque Générale de Liège.

On peut se demander pourquoi la S.G.B. attendit si longtemps pour s'implanter dans la région liégeoise qui était pourtant un fief important de l'industrie en Belgique. En fait, la S.G.B. est encore assez peu présente dans le bassin liégeois comparé bien sûr à sa présence dans les bassins de Mons ou de Charleroi. Ce n'est qu'après la première guerre mondiale que la S.G.B. développera ses affaires dans la région liégeoise, notamment par la création, avec le banquier Nagelmackers, de la SA "Union financière et industrielle liégeoise" ou "UFIL".<sup>27</sup>

### *Phase 3: 1903-1914*

De 1903 à 1914, la S.G.B. procède à la création de six autres banques patronnées (voir tableau ci-dessous)

Seulement trois banques patronnées font suite à des affaires de banque existantes. Parmi celles-ci, il est intéressant de noter le cas de la Banque Générale du Centre à La Louvière qui résulte de la transformation de la succursale de la Banque du Hainaut à La Louvière. La décision de transformer cette succursale fut justifiée par "(...) un besoin dans la région éminemment industrielle qu'elle est appelée à desservir (...)".<sup>28</sup> Dans son CA, on peut y trouver, outre L. Barbanson (président) représentant la S.G.B., des grands noms de l'industrie de la région comme E. Coppée

---

26. *Annexes au Moniteur de 1881, Recueil Spécial des Actes ... op. cit.*, n° 1627, pp. 875-878.

27. J.F. CROMBOIS, *Les activités bancaires... op. cit.*, p. 191.

28. S.G.B., *Compte rendu présenté à l'Assemblée des Actionnaires ... op. cit.*, Année 1903, p. 23.

(administrateur) et R. Warocqué (administrateur).<sup>29</sup> La Banque Générale du Centre développe ses affaires par l'absorption de deux banques locales, la Banque Français de Rance (1912) et la Banque Willame à Nivelles (1913).<sup>30</sup> La Banque Centrale de la Meuse reprend les affaires de la Banque Henry & Cie fondée en 1890. La S.G.B. y était représentée par J. Devolder (président du C.A.) et deux membres de la famille Henry y étaient également présents.<sup>31</sup> Enfin en 1910, la S.G.B. profite d'une opération d'augmentation de capital de la Banque de Huy pour acquérir des parts de capital.<sup>32</sup> Elle est représentée par P. de Smet de Naeyer qui occupera les fonctions de président du CA de la Banque de Huy.<sup>33</sup>

### *Création banques patronnées 1903-1914*

Banques patronnées (siège)	Création	Reprises affaires existantes
Banque Générale du Centre (La Louvière)	1903	Succ. Banque de Hainaut
Banque de Roulers-Thielt (Roulers)	1906	-
Banque Central de la Meuse (Dinant)	1907	Banque Henry & Cie (1890)
Banque de Huy	1910	Banque de Huy (1907)
Banque Centrale de la Dendre (Termonde)	1910	-
Banque Générale d'Ostende (Ostende)	1913	-

Enfin les trois autres banques patronnées sont créées "de toutes pièces" sous la houlette de la S.G.B. qui s'assure le soutien de personnalités locales. Les représentants de la S.G.B. seront dans ces banques, F. Baeyens (Banque de Roulers-Thielt), le Cte Pierre de Smet de Naeyer (Banque Centrale de la Dendre) et Emile Francqui (Banque Générale d'Ostende).

---

29. *Annexes au Moniteur Belge de 1904, Recueil des Actes ... op. cit.*, p. 163.

30. M. VAN LIERDE, *Société Générale de Banque. Siège de La Louvière-Brabant Wallon, s.l.s.d.*, pp. 27-28.

31. *Annexes au Moniteur du 12 décembre 1907... op. cit.*, n° 6771, pp. 715-716.

32. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 22/01/1919-22/09/1912, p. 92.

33. *Ibidem.*

## *Relations S.G.B.-Banques patronnées*

A la veille de la guerre, la S.G.B. se retrouve à la tête d'un réseau de 17 banques patronnées, disséminées dans les principales villes belges. Il n'est donc pas sans intérêt d'essayer d'analyser sous quels rapports elle envisageait les relations qui s'établissaient entre Bruxelles et ses multiples filiales bancaires.

Rappelons d'abord que les banques patronnées de la S.G.B. sont créées sous la forme de sociétés anonymes. Leur capital est, dès lors, totalement indépendant de celui de la S.G.B. Par conséquent elles travaillent avec leur capital propre. Au point de vue de la composition de l'actionariat, la S.G.B. demeure dans tous les cas, l'actionnaire principal et prépondérant en se réservant dans chaque cas au moins 40% du capital en participation directe. Ces participations, sous la forme d'actions nominatives lui donnent des droits de vote à faire valoir dans les assemblées, notamment en ce qui concerne l'élection du personnel dirigeant des diverses banques patronnées. C'est ainsi qu'elle peut sans peine "placer" ses "hommes" aux divers niveaux de gestion tant dans la composition des conseil d'administration qu'aux fonctions de directeurs qui sont souvent d'anciens employés de la S.G.B.

Les banques patronnées, une fois établies, reprennent le service d'agence de la S.G.B. dans la ville où elles sont établies. A ce titre elles reçoivent une indemnisation régressive qui s'écoule sur un terme de cinq années. Une fois le terme échu, elles effectuent ce service gratuitement.

Un des grands sujet de préoccupation des dirigeants de la S.G.B. était de préserver leurs liquidités, surtout en période de crise ou de difficultés.

En 1876, au plus fort de la crise financière que traverse notre système bancaires (voir plus loin), le Conseil de Direction de la S.G.B. donne le ton pour prévenir les banques patronnées qu'il ne faut pas compter sur son aide en cas de difficultés de trésorerie.<sup>34</sup> Mais très vite de nombreuses banques patronnées viennent demander des avances en compte courant à la S.G.B.<sup>35</sup> Néanmoins, aux mesures de contrôle et aux soucis de prévention de crise de liquidités s'ajoutent les mesures décidées pour coordonner la gestion de tout ce réseau. Il faudra attendre la veille de la guerre pour voir les premières mesures allant dans cette direction. En

---

34. *ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 19/07/1872-26/05/1876, séance du 20 mai 1876, p. 502.*

35. La Banque Centrale de la Dyle bénéficia ainsi d'une avance de 100.000 frs pour trois mois à 2,5 % d'intérêt annuel, *ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 19/07/1872-25/05/1876, séance du 22 mai 1876, p. 504.*

1913, le vice-Gouverneur de la S.G.B., Jean Jadot<sup>36</sup> propose au cours d'une conférence qu'il a avec des représentants des banques patronnées et de la Banque d'Anvers, la création d'un groupement de celles-ci pour les opérations d'émission de titres et les opérations financières qui y sont rattachées.<sup>37</sup> Quelques mois plus tard, J. Jadot, devenu maintenant Gouverneur, refit part du désir du Conseil de "(...) resserrer les liens qui unissent les banques patronnées à la Société Générale (...)"<sup>38</sup> et de proposer de leur envoyer une "(...) circulaire concernant l'emploi des disponibilités, escomptes et effets sur Bruxelles (...)"<sup>39</sup> Mais on en restera là à la veille de la guerre. C'est donc sous une forme assez décentralisée qu'apparaît le système mis en place par la S.G.B.

De plus c'est de manière très progressive que la S.G.B. met en place ce système de banques patronnées. Le rôle des dirigeants de la S.G.B., s'il est important reste néanmoins limité. Celui de la conjoncture est encore plus difficile à attester. J. Lebrun avait démontré la relations que l'on pouvait établir entre cycles économiques (type Kondratiev) et créations ou faillites de banques dans le Hainaut.<sup>40</sup> En ce qui concerne l'ensemble des banques patronnées de la S.G.B. cette relation semble bien plus difficile à établir. Seules des études monographiques consacrées à chacune des banques patronnées pourraient permettre d'étayer cette thèse.

D'une façon plus générale, on peut conclure que les créations de banques patronnées par la S.G.B. sont sans doute plus dues à la façon dont ses dirigeants ont pu profiter d'opportunités tout en se basant sur les acquis des expériences précédentes qu'à l'élaboration d'une stratégie financière préétablie.

---

36. Jean Jadot, directeur depuis 1906, il devient Vice-Gouverneur en 1913 pour devenir ensuite Gouverneur de la Société Générale de Belgique (1914-1932).

37. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 24/10/1912-10/07/1914, séance du 8 avril 1913, p. 93.

38. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 20/10/1912-10/07/1914, séance du 05 décembre 1913, pp. 195-196.

39. *Ibidem.*, p. 196.

40. J. LEBRUN, *Panorama des banques hainuyères de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, dans: *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à M.A. Arnould*, s.l., 1983, t. 1, pp. 743-165.

## LA S.G.B. ET LES CRISES FINANCIERES. NAISSANCE D'UNE SOLIDARITÉ BANCAIRE?

Durant la période qui nous occupe, l'ensemble du secteur bancaire est touché par des crises financières graves qui sont celles de 1872/1873, 1875/1876, 1885 et 1913-1914. Il est intéressant d'analyser la réaction du milieu de la banque en Belgique et principalement celle de la S.G.B. dans ces circonstances.

En ce qui nous concerne nous limiterons notre analyse sur les crises de 1872, 1875-1876 et 1912-1914.

Des mécanismes de "solidarité" entre les banques commencent à apparaître à cette époque. A savoir, la constitution de "consortium d'aide" jouant souvent la fonction de "lender of-last-resort" ("prêteur en dernier recours"). En terme de théorie bancaire, il est généralement admis que, dans un système de "central banking", c'est-à-dire là où existe une "banque centrale" sur le marché financier (pour la Belgique, il s'agit de la Banque Nationale de Belgique), celle-ci intervienne lorsqu'elle estime que la chute de l'un ou l'autre établissement de crédit pourrait représenter un risque d'effondrement du système bancaire, d'où la notion du "too big to fail" (trop importante pour tomber en faillite).<sup>41</sup> Cependant comme nous le verrons, le rôle de la Banque National demeure très marginal durant ces crises. C'est la S.G.B. qui va pouvoir imprimer sa marque sur le cours des événements.

Il est toujours difficile de définir ce qu'il faut entendre exactement par crise bancaire ou crise financière. Tout juste peut-on en énoncer les caractères généraux, à savoir crainte d'un retournement de la conjoncture pouvant occasionner l'insolvabilité de l'un ou de plusieurs établissements bancaires qui provoquerait un "run" des déposants vers celles-ci entraînant le reste du secteur bancaire dans une panique générale. D'où une réduction de l'approvisionnement en moyens de paiements qui engendre une chute des prix, le tout étant stoppé par l'intervention d'une autorité en tant que prêteur en dernier ressort.<sup>42</sup>

---

41. G. GOODHART, *Central Banking*, in: *The new Palgrave. A Dictionary of Economics* ed. by J. EATWEL, M. MILGATE & P. NEWMAN, vol. 1, s.l., 1987, pp. 386-387.

42. M.G. BORDO, *Financial Crisis, Banking Crises, Stock Market Crashes and the Money Supply: Some international Evidence, 1870-1933*, in: *Financial Crises ... op. cit.*, pp. 190-192.

### *Les événements de 1872 et la suspension de paiement de la Banque de l'Union (Jacobs Frères et Cie)*

Au mois de décembre 1872, alors que les premiers signes de difficultés que connaissent les places financières de Berlin et de Vienne commencent à se faire sentir sur le marché belge, la Banque de l'Union (Jacobs Frères et Cie), banque mixte bruxelloise spécialisée dans l'escompte, décide de suspendre ses paiements.<sup>43</sup> La situation est grave car de nombreux effets venaient à échéance à la fin de l'année.<sup>44</sup> Dès lors une intervention s'imposait d'urgence.

Le Ministre des Finances, J. Malou, ancien Directeur et Vice Gouverneur de la S.G.B.<sup>45</sup> entame alors des démarches auprès des principaux établissements de banque de la place de Bruxelles en vue de constituer un Consortium qui "(...) faciliterait aux clients de M. Jacobs & Frères l'escompte de leur papier (...)".<sup>46</sup>

Le 18 décembre, le consortium est constitué. Il prend la forme d'un Comité d'escompte constitué en société anonyme sous la dénomination de "Comptoir Spécial d'Escompte."<sup>47</sup> Son capital est fixé à 5.000.000 de frs (100 parts de 500.000 de frs) et est souscrit directement à concurrence de 87%, le solde étant à souscrire ultérieurement selon la volonté des membre du Comptoir. Parmi les établissements de banques souscripteurs, on retrouve les principales banques bruxelloises et quelques établissements français fraîchement implantés dans la capitale belge (voir tableau ci-dessous).

---

43. *Moniteur des Intérêts Matériels*, 15/12/1872, p. 850.

44. *Ibidem*.

45. Jules Malou (Ypres 19/10/1810-W.-St Lambert 11/07/1885). Homme politique catholique (député catholique, 1841-1848/1850-1859/1874-1884, sénateur 1862-1874-1886, Min. des Finances 1845/1847/1871-1878, Min. d'Etat 1871, Gouv. Anvers 1844-1846). Il entre en 1850 comme Directeur à la S.G.B. pour en devenir ensuite vice-Gouverneur en 1871. Une fois sa nomination de Ministre faite, il décide de démissionner de ses fonctions à la S.G.B. *ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 04/04/1868-18/07/1872, séance du 8 décembre 1871*, pp. 434-435, Cte L. DE LICHTERVELDE, *Quelques Ministres des Finances*, in: *Histoire des Finances Publiques en Belgique*, t. I, BXL, 1950, pp. 77-79, S. VERVAEK, *Inventaris van het Archief J. Malou 1810-1886*, Bruxelles, 1972.

46. *ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 19/07/1872-26/03/1876, séance du 9 novembre 1872*, pp. 44-45.

47. *Moniteur Beige*, 20/12/1872, pp. 3773-3774.

*Répartition des souscriptions/Mb. comité directeur*

Banques	% Souscrits	Représentants dans comité d'escompte
S.G.B.	10%	Vander Straeten
Banque de Belgique	10%	Vandevin
Banque Belge Com. & Ind.	7%	
Paribas	7%	
Banque des Trav. publiques	7%	
Banque de Bruxelles	7%	A. de Laveleye
Compt. Escompte de Paris	7%	
Comptoir Général (Eyckolt & Cie)	7%	
Banque Allard	5%	
Maison Brugmann & fils	5%	
J. Delloye-Tiberghien & Cie	5%	M. Delloye
J. Errera & Cie	5%	
Maison Lambert	5%	
Total	87%	

L'objet du Comptoir est clairement défini et se limite à

“(…) faciliter l'escompte et le réescompte particulièrement dans l'intérêt des commerçants et des industriels qui étaient clients de la Banque de l'Union (Jacobs et Frères) (...)”<sup>48</sup>

Sa durée est fixée à 6 mois. Les mobiles des établissements apparaissent bien définis comme le souligne la S.G.B. dans son rapport de l'exercice 1872, après avoir procédé à la dissolution du Comptoir:

“Le but que ses fondateurs se proposaient a été pleinement rempli. L'effet moral produit par la création du Comptoir a suffi pour dissiper toute panique sur la place, et les anciens clients de la Banque de l'Union ont pu,

---

48. *Moniteur Belge*, 20/12/1872, pp. 3773-3774.

sans secousse, nouer des relations nouvelles pour l'escompte de leurs effets."<sup>49</sup>

En février 1873, le Comptoir est finalement dissous après avoir bien rempli son rôle comme le souligne, le "Moniteur des Intérêts Matériels."

"Cette institution dont le caractère temporaire était parfaitement déterminé par les statuts, aura sans doute, sans avoir eu besoin d'escompter un chiffre considérable de papier, rendu un service réel au commerce bruxellois, offrant aux clients de la Banque de l'Union un concours capital."<sup>50</sup>

Quelques mois plus tard, une "Nouvelle Banque de l'Union" est constituée sur de nouvelles bases avec comme principal actionnaire, G. Goddyn de la Caisse d'Annuités dues par l'Etat.<sup>51</sup>

Le but de cette opération peut être résumé comme suit: il s'agissait de prévenir tout risque de panique dans une période de flottement de la conjoncture économique. En escomptant les papiers des commerçants et des industriels, le Comptoir permit ainsi de préserver le marché financier d'une crise plus grave. Risque que les établissements de banque n'étaient pas prêts à courir.

### *La crise bancaire de 1876*

En 1876, le système bancaire belge est à nouveau fort ébranlé. De nombreux établissements de banque font face à de nombreuses difficultés. Nous ne retiendrons ici que le cas de la Banque de Belgique, d'une part parce qu'elle constitue en importance le second établissement de banque après la S.G.B. sur le marché belge, d'autre part parce qu'elle restera comme la victime emblématique des affaires de Simon Philippart qui défrayeront la chronique tant en Belgique qu'en France.

En effet, outre les aléas de la conjoncture, notre marché financier est fort secoué par les retombées des échecs de Simon Philippart. Cet industriel tournaisien s'était lancé à la fin des années 1860 dans les affaires de chemins de fer dans le but de concurrencer le réseau de l'Etat.<sup>52</sup> Dès le début, la Banque de Belgique prend part à la création des

---

49. S.G.B., *Compte Rendu Présenté à l'Assemblée ... op. cit.*, Année 1872, p. 28.

50. *Moniteur des Intérêts Matériels*, 09/02/1873, p. 92.

51. *Moniteur Belge*, 20 mai 1873, pp. 1418-1423.

52. En ce qui concerne les affaires de Simon Philippart, voir: G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Rail. Finance et politique. Les entreprises Philippart, 1865-1880*, Bxl, 1982; G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Aspects financiers de la réorganisation des*

sociétés de Simon Philippart comme la "Cie des Bassins Houillers du Hainaut" (fondée en 1866) et la "Caisse d'Annuités dues par l'Etat" (fondée en 1870) qui devait capitaliser les annuités fixes due par l'Etat en vue de rétribuer la cession du réseau des Bassins Houillers à l'Etat.<sup>53</sup> Un an plus tard, la Banque de Belgique et la Cie des Bassins Houillers décident de céder tous les titres qu'il restait à recevoir sur les constructions futures à la "Société de Construction". Mais en même temps qu'elle recevait de nouveaux moyens d'action, la Société de Construction était dépouillée de ses ressources par Simon Philippart.<sup>54</sup>

En 1875, l'industriel tournaisien décide de s'emparer du Crédit Mobilier des frères Péreire sur la place de Paris. La défaite qu'il essuie est cuisante. L'ensemble de ses sociétés s'en retrouvent endettées. Dans ce contexte la Banque de Belgique, qui avait immobilisé plus de 17 millions de frs dans les affaires de Simon Philippart et consenti des avances pour un montant de 13-14 millions se trouvait au bord de la faillite.<sup>55</sup> Devant la gravité de la situation, le Ministre des Finances, toujours Jules Malou, décide d'entreprendre des négociations pour former un "Consortium d'assistance" devant venir en aide à la Banque de Belgique. Il prend alors contact avec les principales banques de la place dont la S.G.B. Le 14 mars 1876, le Conseil de Direction de la S.G.B. donne son accord pour participer à concurrence de 1/5° (2.400.000 frs) dans une avance à faire à la Banque de Belgique. Il décide également de déléguer deux de ses Directeurs, Victor Tesch<sup>56</sup> et Ferdinand Baeyens pour poursuivre les négociations avec les autres établissements de crédit.<sup>57</sup> Quelques jours plus

---

*chemins de fer belges: la reprise du réseau des Bassins Houillers par l'Etat (1870-1877)*, in: *Revue de la Banque*, 1975, n° 8, (pp. 796-817); 1976, n° 3 (pp. 197-218).

53. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, "Aspects financiers ..." *op. cit.*, pp. 797-800.

54. *Idem.*, pp. 205-206.

55. *Idem.*, p. 206.

56. Victor Tesch, homme politique libéral, ministre de la Justice à de nombreuses reprises puis ministre d'Etat (1865) fit également une brillante carrière dans le monde des affaires notamment dans celles des chemins de fer au Luxembourg. Il entre à la S.G.B. comme Directeur en 1868 pour devenir ensuite Gouverneur de 1878 à 1892. Voir: Ch. TERLINDEN, V. TESCH, in: *Biographie Nationale*, t. 24, pp. 726-731; G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Une étape mouvementée de la réorganisation des Chemins de fer belges: le rachat du Grand-Luxembourg par l'Etat (1872-1873)*, in: *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. L., 1972, pp. 395-446.

57. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 19107/1872-26105/1876, séance du 14 mars 1876, p. 464.

tard, après avoir entendu le rapport de ses deux délégués, le Conseil de direction de la S.G.B. revient sur sa décision, estimant que

“(…) les éléments d’appréciation fournis jusqu’ici, tant au point de vue de la situation de la Banque de Belgique qu’à celui de la solidité des garanties offertes étant incomplètes (…)”<sup>58</sup>

Il faut alors, une nouvelle démarche de Jules Malou pour rallier l’adhésion de la S.G.B. qui accepte finalement après avoir eu, de la part du ministre la promesse du gouvernement de viser les certificats d’annuités pour une somme équivalant aux travaux effectués et au matériel accumulé par la Société de Construction. Dès ce moment les membres du Consortium se mettent d’accord pour fournir une avance de 16 millions effectifs (17.200.000 frs à 94%) à fournir à la Société de Construction qui pouvait ainsi rembourser sa dette contractée auprès de la Banque de Belgique tout en restant créancière de la banque pour le solde (4 millions de frs). Cette avance était garantie par la délégation des droits de créance de la Société de Construction sur l’Etat et par le portefeuille titres (actions et obligations) de la Banque de Belgique. Dans ces conditions, la S.G.B. accepta de participer au Consortium pour un montant de 10 millions de frs.<sup>59</sup>

Trois jours plus tard, la S.G.B. prend connaissance de nouvelles pertes subies par la Banque de Belgique suite aux malversations de l’un de ses employés, M. t’Kint.<sup>60</sup>

Un mois plus tard, la Banque de Belgique bénéficie sur sa demande d’une allonge de crédit supplémentaire de 9 millions du Consortium qu’elle garantissait sur des promesses du Crédit Général (2 millions de frs), des certificats d’annuités (valeur nominale 2 millions de frs) et un capital dû par l’Etat pour une valeur de 1.200.000 frs. C’est à ce moment que le consortium accueille en son sein le financier Maurice de Hirsch qui y participa pour une somme de 2 millions.<sup>61</sup>

---

58. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 19/07/1872-26/05/1876, séance du 17 mars 1876, p. 467.

59. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 19/07/1872-26/05/1876, séance du 21 mars 1876, pp. 467-468.

60. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 19/07/1872-26/05/1876, séance du 24 mars 1876, pp. 468-469. Les pertes évaluées suite à ces malversations étaient estimées à 24 millions., G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Rail. Finance ... op. cit.*, p. 281.

61. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 19/07/1872-26/05/1876, séance du 25 avril 1876, p. 483.

Le consortium est alors au complet. Il est composé de la S.G.B., de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Banque Liégeoise, du Comptoir d'Escompte de Paris, de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, de la Banque de Bruxelles, de la Maison Rothschild & frères de Paris, de M. le Baron de Hirsch et de la Maison Brugmann & fils.<sup>62</sup>

Le 20 août 1877, le consortium est officiellement dissous dès lors que la Banque de Belgique avait remboursé l'entièreté de ses dettes.<sup>63</sup>

La Banque de Belgique est alors momentanément "sauvée". Elle reprendra ses affaires, sur des bases plus modestes. Cependant elle n'est pas épargnée par la crise de 1885 qui sonne définitivement le glas sans qu'elle puissent bénéficier de la moindre mesure d'aide.<sup>64</sup> Sans doute que le sauvetage de la "Banque de Belgique" n'était qu'un détail de l'opération de 1876. C'était en fait l'ensemble du secteur bancaire qui aurait pu alors pâtir des conséquences "en cascade" de la chute complète du marché financier qu'aurait provoquer, dans un climat de crise générale, l'écroulement de la Banque de Belgique et sans doute des autres organismes financiers impliqués de près ou de loin dans les affaires de Simon Phillipart.<sup>65</sup> Ce qui explique sans doute la persévérance du Ministre Malou pour convaincre ses anciens collègues de la S.G.B. Notons cependant que, si dans ce cas, l'action du pouvoir politique, incarnée par l'action du ministre des Finances est importante, celle de la Banque Nationale de Belgique n'en demeure pas moins inexistante.

### *La crise bancaire de 1914*

A la veille de la première guerre mondiale, les places boursières européennes, devant l'accroissement de la tension internationale, connaissent d'importants mouvements à la baisse. A la bourse de Bruxelles, ce mouvement est perceptible dès 1912.<sup>66</sup> Le premier semestre

---

62. A.G.R., A.M.F., n° 657, *Consortium formé pour venir en aide à la Banque de Belgique*, P.V. de la séance du 20 août 1877. p. 1.

63. *Idem.*, p. 2.

64. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Geld- en bankwesen (1873-1895) ... op. cit.*, p. 25.

65. Notons que la Banque de l'Union du Crédit fut également victime des affaires de S. Phillipart. Pour elle également un "Comité d'Escompte" fut mis sur pied regroupant les mêmes partenaires que celui mis en place pour la Banque de Belgique, voir, J.-F. CROMBOIS, *Les activités bancaires de la Société Générale de Belgique... op. cit.*, pp. 93-94.

66. G. VAN DE VELDE, *Le rendement des placements ... op. cit.*, p. 145.

de 1914 s'avère particulièrement catastrophique. De nombreux déposants, pris de panique, se ruent sur les banques pour les vider de leurs liquidités. Au mois d'avril, la "Banque de Reports de Fonds Publics et de Dépôts" à Anvers se trouve dans l'incapacité de faire face à ses engagements.<sup>67</sup> Une action concertée de deux banques anversoises dans lesquelles la S.G.B. avait des participations, la Banque d'Anvers et la Banque de l'Union Anversoise épaulées par la Banque Nationale de Belgique est décidée pour lui venir en aide.<sup>68</sup>

Quelques jours plus tard, une des filiales de la Banque de Reports, la Banque Centrale Gantoise, également en proie à de graves problèmes de trésorerie bénéficie d'avances de deux banques patronnées de la S.G.B., la Banque de Flandre occidentale et la Banque de Gand. A cette occasion, la Banque de Gand reçoit l'aval de la S.G.B. pour d'une absorption éventuelle de la Banque commencer des pourparlers en vue "(...) d'une absorption éventuelle de la Banque Centrale Gantoise (...)."<sup>69</sup>

Mais c'est surtout dans le courant du mois de juillet que la situation s'aggrave.<sup>70</sup> Le 4 août 1914, les troupes allemandes violent la neutralité belge. Les banques de la place de Bruxelles décident de constituer un consortium dont le but est de "(...) parer aux conséquences désastreuses qu'entraînerait la défaillance de l'une ou l'autre banque de la Place (...)."<sup>71</sup> Son capital est fixé à 100 millions. La S.G.B. y participe à concurrence de 21 millions.<sup>72</sup> Le consortium est constitué de nombreuses maisons de banque belges et françaises de la place de Bruxelles auxquelles vient s'ajouter la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.<sup>73</sup>

Son Comité comprend 7 membres dont, J. Jadot (Gouverneur de la S.G.B.), G. de Laveleye (Président de la Banque de Bruxelles), P. Dansette (Prés. de la Caisse Générale de Reports), le Baron Lambert (de

---

67. Cette banque fut fondée en 1900 avec le concours de banquiers anversoises dont E. Thys. Elle sera après les événements de 1914 transformée en Crédit Mobilier, W. MEYNEN, *Das Belgische Bankwesen ... op. cit.*, p. 111 et R. DURVIAUX, *La banque mixte ... op. cit.*, p. 80.

68. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 24/09/1912-07/07/1914, p. 262.

69. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 24/09/1912-07/07/1914, séance du 5 mai 1914, p. 269. Cette absorption aura finalement lieu en décembre 1915.

70. Th. SEABOURNE, *The Summer of 1914*, in: *Financial Crises and the World Banking System*, pp. 77-110.

71. ARCHIVES S.G.B., P.V.C.D. 14/07/1914-02/08/1915, séance du 04 août 1914, p. 12.

72. *Ibidem.*

73. *Moniteur des Intérêts matériels*, Me 05/08/1914, p. 2925, col. 1-2.

la Maison S. Lambert), de M. Philippson (de la Maison Philippson-Horwitz) et du Baron Empain. Son objet était limité à rembourser les engagements contractés par la Banque Nationale de Belgique envers ses créiteurs mais aussi à "(...) aider les industries qu'il patronne notamment pour le paiement des salaires et à aider sa clientèle pour les besoins de la vie courante (...)."74 Cependant le Gouvernement, par ses décisions importantes du 2 et du 3 août 1914 concernant l'établissement du cours forcé des billets de la Banque Nationale, le moratoire sur les effets de commerce et la limite des retraits à mille francs par quinzaine annule toutes raisons pour les banques de recourir aux services du consortium qui continue néanmoins à exister. Son rôle pendant la guerre s'avérera crucial en soudant les établissements de banque et en propulsant aux devants de la scène, à l'intérieur du territoire occupé, la personnalité de J. Jadot dans les négociations avec les Allemands.

## LA S.G.B. ET LES GRANDES AFFAIRES D'EMPRUNTS PUBLICS 1870-1914.

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle est la période phare des grandes affaires d'emprunts qu'ils soient publics (fonds d'Etat ou des villes) ou privés (émission d'emprunts obligatoires). L'analyse du partenariat dans les affaires de crédit public tant belges qu'étrangers révèle d'intéressantes données.

### *La S.G.B. et les emprunts publics belges*

A partir de 1870, l'Etat et les municipalités belges recourent de plus en plus au crédit public. Deux principales raisons conduisent les pouvoirs publics à recourir à l'emprunt. D'une part, la politique de rachat des lignes et des concessions de chemins de fer nécessite la mobilisation de sommes de plus en plus importantes. D'autre part, la réforme scolaire marquée par la loi van Humbeeck et la réalisation d'ouvrages de travaux publics complètent ce besoin d'argent de la part des pouvoirs publics.<sup>75</sup>

En ce qui concerne les emprunts contractés par l'Etat central, la composition des syndicats de banque se résume à trois établissements de crédit belges: la S.G.B., Banque de Belgique (dont le rôle s'efface dès 1876), la Banque Nationale de Belgique. Le seul partenaire "étranger" fut

---

74. *Ibidem.*

75. E. NICOLAI, *Etude historique et critique sur la dette publique en Belgique*, BXL, 1921, p. 360.

la Maison Rothschild & frères de Paris qui pouvait compter sur l'action de leur fondé de pouvoir à Bruxelles, Samuel Lambert.<sup>76</sup> (Seul l'emprunt de 1913 marque une exception sur les autres. Le Gouvernement craignant la mainmise allemande décide alors d'émettre la 4e série sur la place de Londres.<sup>77</sup>)

En ce qui concerne les emprunts des villes belges, la S.G.B. joue également un rôle de "leader" incontestable. Il va en effet se former autour d'elle un véritable consortium de base composé de la Banque de Bruxelles, la Banque de Paris et des Pays-Bas et des Maisons de Banque Philippon-Horwitz, Brugmann à partir de 1886 et J. Cassel à partir de 1887. Les Rothschild se voient, eux, écartés à leur "(...) vif mécontentement (...)."<sup>78</sup> des négociations de l'emprunt de la ville de Bruxelles en 1874 et ne prendront plus part aux affaires d'emprunt des villes belges.

### *La S.G.B. et les emprunts d'Etat ou de villes étrangères*

Dans ces affaires va se révéler la vocation centrale du marché de Bruxelles, véritable place tournante des marchés des capitaux sur le continent européen. La S.G.B. va pouvoir ainsi bénéficier de participations et sous participations dans la majeure partie des grandes affaires d'emprunts d'Etat et de villes étrangères.

Du côté français, les principaux "apporteurs" d'affaires sont les Rothschild de Paris et la Banque de Paris et des Pays-Bas. Ce sont les

---

76. Voir Ph. DE LANNOY, *La Bague Lambert. Notes sur les Origines et son histoire*, s.l. (1957); B. GILLE, *Lettres adressées à la maison Rothschild par son représentant à Bruxelles*, 2 tomes, Leuven-Paris, 1961-1963. L'emprunt belge de 1873 resta une des rares exceptions d'élargissement du syndicat à d'autres institutions bancaires dont un certain nombre participèrent au Comptoir d'escompte de 1872. Il s'agit des banques "belges" (le groupe Jacobs, la Banque belge du Commerce et de l'Industrie, la Banque de Bruxelles), "françaises" (Comptoir d'Escompte de Paris) et "allemandes" représentées par le banquier berlinois S. Bleischroder. L'opération décidée dans un contexte économique difficile ne rencontra pas le succès escompté. En 1874, J.-L. Vander Straeten négocia une partie de l'opération sur le marché de Londres avec le banquier anglais Samuel Montaigu. En 1876 fut émis le solde restant de l'emprunt de 1873. Le syndicat d'émission se résuma alors plus qu'aux trois banques mentionnées plus haut c'est-à-dire la Banque de Belgique, la SGB et les Rothschild de Paris.

77. Pour accomplir cette opération, le Gouvernement belge put compter sur le concours de la banque Baring Brother and Co, de la London County & Westminster Bank Ltd et la Maison de Banque Samuel Montaigu & Co, *Archives Generale Du Royaume, Archives Ministere Des Finances*, n° 602, *Emprunts divers 1831-1850-1913*.

78. Ph DE LANNOY, *La Banque Lambert ... op. cit.*, p. 40.

Rothschild qui font participer la S.G.B. dans les fameux emprunts Thiers après la guerre franco-prussienne. La Banque de Paris et des Pays-Bas qui va les supplanter fera participer la S.G.B. dans de nombreuses affaires en Russie et en Amérique du Sud. Le rôle d'autres banques françaises comme le Comptoir d'Escompte de Paris ou la Banque de l'Union Parisienne dans laquelle la S.G.B. est actionnaire reste marginal.

Le rôle des banques allemandes va émerger au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le Banquier berlinois Mendelssohn demeure une exception en tant que partenaire de longue date de la S.G.B. La Deutsche Bank va elle pouvoir faire participer la S.G.B. dans les affaires ottomanes. La S.G.B. prend également elle-même l'initiative dans certaines affaires d'emprunts étrangers comme celles de l'Etat Indépendant du Congo et en Chine. Dans les affaires de l'E.I.C., la S.G.B. au début simple intermédiaire du gouvernement du Congo avec des banquiers étrangers va jouer un rôle de plus en plus important en y faisant participer ses partenaires du consortium des emprunts des villes (Philippsen-Horwitz, Brugmann & fils, Lambert et la Banque de Paris et des Pays-Bas). En Chine, la S.G.B. joue aussi un rôle prééminent. Pour faire face à la demande de capitaux, elle doit s'allier avec des banques françaises. Cette alliance sera toutefois consommée en 1912 lorsque la S.G.B. choisit la Maison Schroder de Londres pour y écouler l'emprunt chinois de 1912.<sup>79</sup>

Enfin, la Banque d'Anvers prend également l'initiative dans la constitution de syndicats bancaires notamment pour les affaires d'Amérique Latine (Brésil, 1900; Mexique, 1904; Argentine 1907 etc...).

## CONCLUSIONS

C'est durant le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle que la S.G.B. assoit sa réputation de grande banque mixte européenne. En Belgique, elle affirme sa position de "leadership" sur le marché financier belge de trois manières différentes mais complémentaires. Par la création d'un réseau de banques patronnées, elle se trouve à la tête du seul réseau important de banques filiales qui existe en Belgique avant la guerre. Toutefois, sa mise en place est progressive. De plus les modalités de sa coordination apparaissent de façon lente et tardive. Ce qui laisse à penser que ce processus de création de banques patronnées est moins le résultat d'une stratégie bancaire

---

79. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Les associations d'intérêts franco-belges en Chine de 1896 à 1914*, in: *Travaux et recherches. Centre des relations Internationales de l'Université de Metz*, 1973/1, pp. 15-25.

définie que la manière dont les dirigeants de la S.G.B. ont pu profiter de certaines opportunités tout en se référant aux résultats des expériences précédentes. Pendant les crises financières et bancaires qui ébranlent le système bancaire belge, la S.G.B. s'assure une position centrale et quasi "incontournable" du pouvoir politique. Elle contribue par là à davantage marginaliser le rôle de la Banque Nationale de Belgique. Ces "circonstances" vont ainsi mené la S.G.B. à souder autour d'elle les autres banques du pays tout en leur démontrant sa position de leadership dans la constitution des syndicats de banques chargés des émissions d'emprunts publics belges dont elle est l'initiatrice. En ce qui concerne les emprunts publics étrangers, elle se retrouve au centre des réseaux internationaux des marchés des capitaux, servant à la fois de relais et d'intermédiaire dans de nombreuses affaires. La S.G.B. peut compter là sur deux atouts. Le premier est l'émergence après la guerre franco-prussienne de la place financière de Bruxelles comme plaque tournante des capitaux servant d'intermédiaire entre les deux "grands" voisins. Le second est sa présence dans les réseaux de banques qui se tissent sur le continent européen. Elle peut compter là sur les relations historiques comme celles nouées avec les Rothschild. de Paris. D'autre part, l'expansion de ses activités bancaires à l'étranger l'amène à nouer de nouvelles relations avec d'autres maisons de banque.

Voilà les trois éléments qui vont consolider davantage la position de la S.G.B. dans le système bancaire belge. Ils apparaissent comme le fruit d'une subtile interaction entre facteurs économiques généraux, circonstances politiques et décisions de ses dirigeants.

**De bankactiviteiten van de Société Générale de Belgique  
1870-1914. Ontwikkelingsfactoren van een grote gemengde  
Belgische bank.**

DOOR  
J.-F. CROMBOIS

**Samenvatting**

Het is gedurende het laatste kwart van de negentiende eeuw dat de Société Générale de Belgique haar reputatie vestigt van grote Europese gemengde bank. In België bevestigt ze haar leidende positie op de Belgische financiële markt op drie verschillende doch complementaire manieren. Door de creatie van een net van gepatroneerde banken, staat ze aan het hoofd van het enig bestaand belangrijk bankfiliaalennet in België voor de oorlog. Het tot stand brengen ervan gebeurt desalniettemin geleidelijk aan. De modaliteiten van zijn coördinatie verschijnen bovendien op trage en late wijze. Dat zou erop kunnen wijzen dat dit creatieproces van gepatroneerde banken minder het resultaat is van een welbepaalde bankstrategie dan een manier waarop de leiders van de S.G.B. hebben kunnen genieten van bepaalde opportuniteiten, daarbij de resultaten van voorgaande ervaringen in het oog houdend. Gedurende de bank- en financiële crisissen die het Belgisch banksysteem aan het wankelen brengen, verzekert de S.G.B. zich van een centrale en quasi "onontkoombare" positie binnen de politieke macht. Daardoor draagt ze bij tot een verdere marginalisering van de rol van de Nationale Bank van België. Deze "omstandigheden" zullen de S.G.B. ertoe brengen de andere banken van het land rondom haar te verzamelen, andere banken waaraan ze haar leidende positie duidelijk maakt bij de totstandkoming van de banksyndicaten belast met de uitgiften van Belgische openbare leningen, waarvan ze trouwens de wegbereidster is. Wat de buitenlandse openbare leningen betreft, bevindt ze zich in het centrum van internationale netwerken van kapitaalhandel en fungeert ze hierbij als tussenpersoon en als intermediaire instantie bij talrijke zaken. De S.G.B. kan hier over twee troeven beschikken. De eerste troef is het opduiken na de Frans-Pruisische

oorlog van de financiële plaats van Brussel als draaischijf van kapitalen tussen de twee “grote” burens. Tweede troef is haar aanwezigheid binnen de banknetwerken die zich op het Europese continent ontwikkelen. Ze kan hier rekenen op historische banden, zoals die met de familie Rothschild te Parijs. Aan de andere kant zet de expansie van haar bankactiviteiten in het buitenland haar aan om nieuwe relaties aan te knopen met andere bankinstellingen.

Dat zijn de drie elementen die de positie van de S.G.B. binnen het Belgisch banksysteem zullen versterken. Ze verschijnen als de vrucht van een subtiele interactie tussen algemene economische factoren, politieke omstandigheden en beslissingen van haar leiders.

**Banking activities of the Société Générale de Belgique,  
1870-1914. Factors of development of a great  
Belgian mixed bank**

BY  
**J.-F. CROMBOIS**

**Summary**

During the last quarter of the nineteenth century the S.G.B. obtains the reputation of a great European mixed bank. In Belgium it is able to affirm its position of leadership on the Belgian financial market in three various but complementary ways. By creating a network of patronized banks, it finds oneself on top of the only important network of branch-banks existing in Belgium before the War. Nevertheless, its state of being is progressive. The modalities of its coordination appear to be ever more often slow and tardy. This suggests that the process of creating patronized banks is less the result of a defined banking strategy than a matter of S.G.B. leaders taking profit of certain opportunities while referring to the results of preceding experiences. During the financial and banking crises that are strangling the Belgian banking system, the S.G.B. assures itself of a central and almost "incontournable" position of political power. Thus contributing ever more to the marginalization of the Belgian National Bank. These "circumstances" have enabled the S.G.B. to assemble the other banks of the country around itself, all by demonstrating its position of leadership in the constitution of syndicats of banks charged with the emission of public loans which it has initialized. Concerning foreign public loans, it finds oneself in the centre of international networks of capital markets, serving both relays and intermediaries in numerous affairs. The S.G.B. disposes of two advantages. The first is the emergence after the French-Prussian war of the financial market of Brussels as the middle point of the intermediary capitals between the two "great" neighbours. The second is its presence in the banking networks emerging on the European continent. Here it can count on historical relationships as with the Rothschilds in Paris. The expansion of its foreign banking

activities on the other hand is pushing it towards establishing new relations with other banks.

These are three elements that will favour the consolidation of the S.G.B.'s position in the Belgian banking system. They appear as the result of subtle interactions among general economic factors, political circumstances and decisions of its leaders.